



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 15 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2019 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont estimées à 873 800,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

| DÉPENSES (T.T.C) | |
|---|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 340 450,00 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 193 100,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 59 277,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 83 522,05 |
| 66 - Charges financières | 15 898,75 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 8 534,80 |
| 022 – Dépenses imprévues | 28 816,80 |
| Total dépenses réelles | 729 599,40 |
| Total dépenses d'ordre | 144 200,60 |
| Total dépenses de fonctionnement | 873 800,00 |

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents (5.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 3 agents titulaires,
- o 1 agent stagiaire,
- o 2 agents contractuels.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 46 277,00 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le

reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de Haut-Bugey Agglomération.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections prévues en 2019 sont :

- les dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an.
- la valeur comptable des terrains de la Z.A. Les Carriaux transférés à Haut-Bugey Agglomération.
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.
La section de fonctionnement du budget laisse apparaître un résultat de 75 000 € permettant d'autofinancer une partie des investissements.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 873 800,00 € en 2019 dont 318 191,04 € d'excédent reporté, soit :

- Budget de la commune : 358 191,04 - 40 000,00 (affectation de résultat),

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C.) | |
|--|-------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 63 194,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 238 696,00 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 144 040,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 103 878,96 |
| 77 - Produits exceptionnels | 800,00 |
| 013 – Atténuations de charges | 5 000,00 |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 318 191,04 |
| Total recettes de fonctionnement | 873 800,00 |

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- le remboursement par Haut-Bugey Agglomération des frais de personnel : mise à disposition de l'agent communal pour les compétences eau et assainissement,
- le rachat des terrains de la Z.A. Les Carriaux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334.80 € pour une surface de 6 474 m²).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2019 à 156 274,00 €.
- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération : 82 422,00 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle s'élève à 67 254,00 € contre 72 896,00 € en 2018, soit une baisse de 7,7 %. Elle était de 109 444,00 € en 2014.
Cette année encore la commune contribuera à l'effort de redressement des finances publiques.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 38 029,00 € contre 39 172,00 € en 2018, soit une baisse de 2.9 %.
- FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 11 157,00 € contre 10 059,00 € en 2018.

Ainsi que les diverses participations du département.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux),
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 55 000,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que les années précédentes :

| | Commune |
|-------------------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 7,10 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 9.20 % |
| Taxe sur le foncier non-bâti | 47.57 % |

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2019 sont estimées à 336 000,00 euros.

Elles se répartissent comme suit :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|---|-------------------|
| 001 – Déficit d'investissement reporté | 21 516,37 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 41 487,71 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 10 200,00 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 41 674,00 |
| Opérations | |
| 148 - INFORMATISATION | 8 000,00 |
| 149 – VOIRIE | 5 000,00 |
| 159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX | 148 484,92 |
| 165 - AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE | 14 000,00 |
| 169 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS | 45 637,00 |
| Total dépenses d'investissement | 336 000,00 |

Les principaux investissements prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

- **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**

- Extension de réseaux secs,
- Extincteurs.

Opération n° 148 : Informatisation :

- Matériel informatique.

Opération n° 149 : Voirie :

- Acquisition de divers panneaux,
- Aménagement entre la rue « En Suirand » et la rue de la Serve.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- Aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie en vue du transfert du Centre de Première Intervention.

Opération 165 : Cœur de village :

- Etude de faisabilité de l'aménagement de la traversée du village.

Opération n° 169 : Accessibilité des bâtiments communaux :

- Fin de travaux.

c) **Les recettes d'investissement**

Elles sont estimées à 336 000,00 € correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.
- recettes d'ordre (voir le détail page 3) : 144 200,60 €,
- cession de l'ancienne caserne des pompiers.

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C) | |
|---|-------------------|
| 024 – Produits des cessions d’immobilisations | 29 750,00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 55 080,00 |
| 13 – Subventions d’investissement | 50 742,50 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 400,11 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 55 826,79 |
| Total recettes réelles | 191 799,40 |
| Total recettes d'ordre | 144 200,60 |
| Total recettes d'investissement | 336 000,00 |

Des subventions accordées par la Préfecture de l’Ain au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil Départemental, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont en attente de paiement.

IV. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte trois emprunts :

| Désignation | Banque | Montant initial | Année de souscription | Durée | Taux fixe |
|--|------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------|------------------|
| Travaux d’infrastructures (VRD MARPA, traverse du village) | Caisse d’épargne Rhône-Alpes | 320 000,00 € | 2008 | 30 ans | 4.70 % |
| Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M | Crédit Agricole Centre-Est | 80 000,00 € | 2013 | 10 ans | 2.83 % |
| Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux | Crédit Agricole Centre-Est | 250 000,00 € | 2018 | 10 ans | 0.97 % |

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|---|------------------|--|------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 29 095,51 | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 40 000,21 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 55 000,00 | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 50 396,79 |
| 66 – Charges financières | 500,00 | | |
| 67 – Charges exceptionnelles | 50,00 | | |
| 022 – Dépenses imprévues | 5 751,49 | | |
| Total dépenses de fonctionnement | 90 397,00 | Total recettes de fonctionnement | 90 397,00 |

➤ Section d'investissement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|---|------------------|---|------------------|
| 001 – Déficit d'investissement reporté | 33 185,06 | 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 9 804,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 27 300,94 | 13 - Subventions d'investissement reçues | 34 525,00 |
| 0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand | 17 756,00 | 0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand | 33 913,00 |
| Total dépenses d'investissement | 78 242,00 | Total recettes d'investissement | 78 242,00 |

Les principaux projets :

- Travaux sylvicoles :
 - Dégagement manuel de plantations,
 - Dégagement de semis naturels,
 - Plantations.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

➤ **Section de fonctionnement**

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|--|------------------|--|------------------|
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 39 157,19 | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 31 635,00 |
| | | 75 – Autres produits de gestion courante | 7 522,05 |
| | | 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 0,14 |
| Total dépenses de fonctionnement | 39 157,19 | Total recettes de fonctionnement | 39 157,19 |

➤ **Section d'investissement**

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|--|------------------|--|------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 39 157,19 | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 39 157,19 |
| Total dépenses d'investissement | 39 157,19 | Total recettes d'investissement | 39 157,19 |

Il reste un lot disponible à la vente.

Fait à Brénod, le 15 avril 2019

Le Maire,

Annie CARRIER